

UNIVERSITÉ „BABEȘ-BOLYAI” CLUJ-NAPOCA  
Faculté des Sciences Économiques et Gestion des Affaires  
L'École Doctorale de Sciences Économiques et Gestion des Affaires

## **THÈSE DE DOCTORAT**

**L'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE ROUMANIE -  
ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE L'ÉCONOMIE RURALE**

Sous la direction de:

**Prof. Univ. Dr. Boris SAMOCHIȘ**

Doctorant:

**Oana Eleonora GLOGOVETAN**

Cluj-Napoca

2014

## **TABLE DE MATIÈRE DU RÉSUMÉ DE LA THÈSE DE DOCTORAT**

TABLE DE MATIÈRE DE LA THÈSE DE DOCTORAT

MOTS CLÉ

INTRODUCTION

SYNTHÈSE DU CHAPITRE 1. La place de l'agriculture dans l'économie de la Roumanie

SYNTHÈSE DU CHAPITRE 2. L'Exploitation agricole – concept, typologie

SYNTHÈSE DU CHAPITRE 3. Les Exploitations agricoles de Roumanie jusqu'à l'adhésion à l'Union Européenne

SYNTHÈSE DU CHAPITRE 4. La Roumanie et PAC

SYNTHÈSE DU CHAPITRE 5. Les Exploitations agricoles de Roumanie état membre de l'Union Européenne

CONCLUSIONS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

# **TABLE DE MATIÈRE DE LA THÈSE DE DOCTORAT**

**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

**LISTE DES FIGURES**

**LISTE DES TABLEAUX**

**LISTE DES ANNEXES**

## **CHAPITRE I. LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE DE LA ROUMANIE**

### **1.1. Fonctions et particularités de l'agriculture comme branche de l'économie nationale**

1.1.1. Fonctions de l'agriculture

1.1.2. Particularités de l'agriculture

### **1.2. Caractéristiques de l'agriculture de la Roumanie**

1.2.1. La terre principale ressource de l'agriculture

1.2.2. Ressource de travail

1.2.3. Ressource financière

1.2.4. Autres éléments de capital

### **1.3. L'Agriculture - branche économique qui participe à la formation du PIB national**

### **1.4. Le Commerce de produits agroalimentaires et les prix des produits agricoles**

1.4.1. Le commerce de produits agroalimentaires

1.4.2. L'évolution des prix des principaux produits agricoles

### **1.5. L'Agriculture et l'environnement**

## **CHAPITRE II. L'EXPLOITATION AGRICOLE – concept, typologie**

### **2.1. Le concept d'exploitation agricole**

### **2.2. La typologie des exploitations agricoles**

### **2.3. Les caractéristiques des exploitations agricoles de Roumanie**

2.3.1. Les exploitations agricoles familiales

2.3.2. Les exploitations agricoles individuelles professionnelles

2.3.3. Les exploitations agricoles des sociétés commerciales

2.3.4. Les exploitations agricoles associatives

2.3.4.1. Les exploitations agricoles du type des associations simples

2.3.5. Les exploitations agricoles publiques

2.3.6. Les exploitations agricoles coopératives

## **CHAPITRE III. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE ROUMANIE JUSQU'À L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE**

### **3.1. Les exploitations agricoles pendant la période entre-deux-guerres (1918-1940)**

- 3.1.1. La Réforme agraire de 1921
- 3.1.2. L'Évolution des exploitations agricoles après la réforme de 1921
- 3.2. Les exploitations agricoles pendant la période d'après-guerre (1945-1989)**
  - 3.2.1. La suppression des exploitations agricoles privées (1945-1962) - la nationalisation et la collectivisation de l'agriculture
  - 3.2.2. L'Évolution des exploitations agricoles entre 1963 – 1989
- 3.3. Les exploitations agricoles pendant la période "après" révolution (1990-2002)**
  - 3.3.1. Reconstitution des exploitations agricoles privées
  - 3.3.2. Evolution des exploitations agricoles pendant la période 1990-2002

## **CHAPITRE IV. La Roumanie et Politique Agricole Commune**

- 4.1. La Politique Agricole Commune – historique**
- 4.2. La Roumanie et PAC pendant la période pré-adhésion (2000-2006)**
- 4.3. La Roumanie et PAC pendant la période post-adhésion (2007-2020)**
  - 4.3.1. La Roumanie et PAC pendant la période 2007-2013
  - 4.3.2. La Roumanie et PAC dans la perspective de la nouvelle PAC (2014-2020)

## **CHAPITRE v. Les Exploitations agricoles de Roumanie état membre de l'Union Européenne**

- 5.1. Les exploitations agricoles de Roumanie pendant la période pré-adhésion (2002-2007)**
  - 5.1.1. La ressource de terrain agricole et la population rurale
  - 5.1.2. Le nombre et la structure des exploitations agricoles
  - 5.1.3. L'évolution des surfaces cultivées avec les principales cultures
  - 5.1.4. L'évolution du nombre d'animaux
  - 5.1.5. Le capital technique des exploitations agricoles
  - 5.1.6. La main d'oeuvre et la productivité dans les exploitations agricoles
  - 5.1.7. Le commerce extérieur à des produits agricoles et agroalimentaires
  - 5.1.8. Les fonds alloués à la Roumanie par l'UE dans la période de pré-adhésion (2002-2007)
- 5.2. Les exploitations agricoles de Roumanie après l'adhésion à UE ( après 2007)**
  - 5.2.1. La ressource de terrain agricole et la population rurale
  - 5.2.2. Le nombre et la structure des exploitations agricoles
  - 5.2.3. L'évolution des surfaces des principales cultures
  - 5.2.4. L'évolution du nombre d'animaux
  - 5.2.5. Le capital technique des exploitations agricoles
  - 5.2.6. La main d'oeuvre et la productivité dans les exploitations agricoles
  - 5.2.7. Le commerce extérieur à des produits agricoles et agroalimentaires

5.2.8. Les fonds alloués à la Roumanie par l'UE dans la période de post-adhésion (2007-2013)

5.2.9. Les fonds alloués à la Roumanie dans le cadre de la nouvelle PAC (2014-2020)

**CONCLUSIONS**  
**BIBLIOGRAPHIE**

**Mots clé:** exploitations agricoles, agriculture, secteur agricole, rural, population rurale, produits agricoles, produits agroalimentaires.

## INTRODUCTION

La thèse de doctorat intitulée ” L’Évolution des exploitations agricoles de Roumanie - élément fondamental de l’économie rurale ” a comme objet l’analyse de l’évolution des exploitations agricoles de Roumanie comme élément principal du développement de l’économie rurale (dans les cent dernières années) en prenant les exploitations agricoles de l’Union Européenne comme terme de référence.

L’évolution des exploitations agricoles a été et est étroitement liée aux grandes transformations qui sont intervenues dans la société roumaine (la réforme agraire de 1921, la réforme agraire de 1945, la nationalisation et la collectivisation de l’agriculture 1949-1962 et la Loi 18/1991). Les trois grands changements (en seulement un siècle) ont rendu impossible la réalisation d’un projet agricole roumain à long terme, comme l’ont fait les pays d’Europe occidentale.

Les objectifs de la recherche entreprise peuvent être synthétisés ainsi:

- Déterminer la place de l’agriculture comme branche de l’économie;
- Présenter les aspects théoriques à l’égard du concept d’exploitation agricole en se rapportant aux études de spécialité du domaine;
- Présenter les principales caractéristiques de l’exploitation agricole de Roumanie;
- Analyser l’évolution des exploitations agricoles pendant les périodes: entre-deux-guerres (1920-1940); après-guerre (1945-1989); après-révolution (1989-2002); pré-adhésion (2002-2007); post-adhésion (2007- à présent).

Les exploitations agricoles ont été abordées en général, et spécifiquement celles de Roumanie (suite à la pondération élevée de la population rurale et à une importante ressource de fond foncier) non seulement comme espace de production agroalimentaire, mais simultanément comme une composante fondamentale du „rural”; comme espace d’habitation pour les ménages de cet environnement; comme ressource de lieux de travail, de revenu pour cette population; comme facteur essentiel de préservation de l’environnement et aussi des traits ethnologiques.

La raison d’avoir choisi ce thème de doctorat a été la tentative d’établir quelle a été l’évolution des exploitations agricoles en Roumanie, pour mieux comprendre les difficultés, les insuffisances et les modalités de déroulement des phénomènes actuelles.

Pour atteindre les objectifs proposés, j'ai employé en plus d'une vaste littérature de spécialité roumaine et étrangère, des données mises à la disposition par les Atlas du Ministère de l'Agriculture, par les Annuaire Statistiques de l'I.N.S., par les Recensements Généraux Agricoles (2002 et 2010), et aussi les données offertes par les annuaires européens (Eurostat). Dans le même but, j'ai utilisé une variété de méthodes de recherche scientifique. On peut rappeler en ce sens les méthodes d'analyse qualitative qui comprennent: le binôme induction et déduction, qui nous a permis de mettre en évidence les limites dans le cadre des théories qui font référence au concept d'exploitation agricole; l'analyse comparative utilisée dans la comparaison des indicateurs spécifiques propres aux exploitations agricoles, dans de différentes périodes de temps ou dans la même période en Roumanie et en U.E.

L'ouvrage est structuré en cinq chapitres dans un ordre logique d'approche et on commence par l'importance de l'agriculture comme branche dans le cadre de l'économie nationale, on continue par les aspects conceptuels liés à l'exploitation agricole comme élément fondamental de l'économie rurale et on finit par l'analyse des données liées à leur évolution.

### **Auteur contributions**

Un premier aspect de la contribution propre est constitué de différents points de vue sur la ferme et donc l'agriculture, l'approche traditionnelle de fermes portant pas seules entités que secteur économique, mais aussi comme secteur essentiel de la structure sociale, ethnologique, démographique, etc .

Donc examiner le phénomène des « fermes » et non un temps ou certains intervalles de temps, mais du point de vue d'un siècle, a conduit à une évaluation plus complète de leur rôle et leur importance dans toutes les structures sociales .

En ce qui concerne le concept de la ferme, j'ai aidé leur définition de la confusion fréquente, la détermination d'autres unités économiques de l'agriculture, qui résume les différences, sur la base de leur structure par type d'activité ( c.-à- branches de production ) qu'ils couvrent.

L'examen des profondeur de contenu étapes historiques, très différents, ils sont passés à travers les fermes, a permis la caractérisation de la phase actuelle, en tant que troisième - a commencé siècle, avec toutes ses conséquences .

Parmi d'autres choses que je mets une caractéristique de la phase actuelle de développement des exploitations agricoles : une reconfiguration à des niveaux plus élevés de leur bipolarité, unique en Europe, qui apprécient ses graves conséquences sur les zones rurales .

Grâce à la recherche menée dans le circuit, nous avons introduit des informations spécifiques importante source non citée dans la littérature sur la situation très détaillée des exploitations agricoles dans la période entre les deux guerres.

### **Limites méthodologiques**

Limites méthodologiques, étant donné que la recherche a été basée en grande partie (de par sa nature) les données statistiques étaient composés des informations fournies par les interruptions de chaîne statistiques en raison de grands événements (guerres, crises mondiales, les changements de régimes politiques etc) d'informations incomplètes, et à la suite des différentes significations qui ont été donnés à des moments différents des indicateurs économiques et des méthodes pour la détermination de leurs valeurs .

Les pistes de recherche

En termes de recherches futures pourraient être pris en compte:

- renforcer les causes qui ont conduit au phénomène maintenant enquêter sur l'ampleur des changements, les implications et les conséquences particulièrement rurales de ses diverses composantes et leur influence sur la société dans son ensemble;

- également un approfondissement de la recherche dans une analyse plus détaillée, la détermination des différences et des particularités du pays ( la macro) et leurs implications .

## **SYNTHÈSE DU CHAPITRE 1. LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE DE LA ROUMANIE**

Dans le premier chapitre on s'est proposé d'établir la place de l'agriculture comme branche économique dans l'économie nationale, mais aussi comme élément d'influence sur l'environnement.

L'activité qui se déroule dans l'agriculture, comme toute autre activité économique, a comme but la satisfaction des besoins de nourriture de la population et la croissance économique d'ensemble des branches nationales:

- a) La fonction la plus importante de l'agriculture est celle qu'elle fournit des produits agroalimentaires pour la consommation du marché interne du pays, c'est-à-dire qu'elle assure l'alimentation de la population du pays;
- b) Le secteur agricole contribue à la satisfaction de la demande du besoin de biens de grande consommation de la population en fournissant les matières premières pour l'industrie de transformation (alimentaire, légère);

- c) L'agriculture est une importante source d'argent pour le budget de l'état par les taxes et les impôts qu'elle y verse;
- d) La fonction sociale de l'agriculture repose sur le fait qu'elle est le principal fournisseur de main d'oeuvre pour le secteur agricole, mais aussi pour les autres secteurs de l'économie nationale;
- e) Par la production agricole destinée à l'exportation, l'agriculture est une source de devise pour l'économie nationale;
- f) De nos jours, quand l'environnement est de plus en plus pollué, l'agriculture remplit une importante fonction écologique et contribue à la maintenance et à la réhabilitation de l'environnement;
- g) Par les productions qu'elle obtient, l'agriculture contribue à la création, au développement et au remplacement périodique des réserves de l'état, nécessaires pour des situations imprévues.

L'activité agricole est différente d'autres branches de l'économie nationale par une suite de particularités:

a) *La particularité fondamentale de l'agriculture* repose sur le fait que la production agricole s'appuie sur les processus biologiques de croissance et de développement des organismes vivantes (plantes et animaux) qui se déroulent sous l'influence des facteurs naturels (lumière, eau, air, terre, facteurs génétiques).

b) *Les particularités technologiques* (la dépendance directe des plantes au sol; par sa nature la terre imprime à l'agriculture un caractère „spatial”; la pluparts des travaux agricoles sont faits à travers des opérations technologiques indirectes; saisonnalité et zonalité; la prépondérance du caractère immobile de l'objet de travail.

c) *Les particularités économiques;*

➤ Les caractéristiques économiques de l'agriculture ont comme point de départ le fait que *la terre avec ses propriétés, est le principal moyen de production* de celle-ci:

- *la terre avec ses propriétés, est le principal moyen de production* de celle-ci.

- la terre est *limité comme surface, irremplaçable impossible à multiplier;*

- la terre, par sa nature a le trait de „fertilité”;

➤ En même temps, les autres moyens de production spécifiques – les animaux et les cultures (plantations) - ne s'usent pas pendant la période d'exploitation et pendant leur utilisation, au contraire ils peuvent agrandir leur capacité de production et en même temps leur valeur ;

➤ On ajoute encore un *degré réduit d'occupation de la main d'oeuvre dans l'agriculture* (respectivement un excédent de celle-ci), un niveau *élevé de l'auto-consommation, un marché réduit* pour les produits agricoles, l'augmentation des parcellisations des propriétés;

Les caractéristiques de l'agriculture de la Roumanie ont été mises en évidence par l'analyse de la terre (en 2010) comme principale ressource de l'agriculture, ressource de travail, ressource financière et autres éléments de capital (les cultures agricoles, les effectifs d'animaux et de machines), rendements moyens, etc.

Dans l'évaluation de la contribution de l'agriculture comme branche de l'économie nationale au développement économique, j'ai utilisé la détermination de la pondération de celle-ci dans le PIB (Produit Intérieur Brut).

Le volume du commerce avec des produits agroalimentaires et agricoles est un autre indicateur dont l'analyse a déterminé l'établissement de la place de l'agriculture dans l'économie roumaine.

*L'agriculture représente un facteur important de l'environnement naturel*, en premier lieu par la pondération du terrain agricole dans l'ensemble du territoire du pays (61,4%), elle domine la vie rurale non seulement sur le plan économique et social, mais aussi sur le plan écologique.

Ainsi, les objectifs qui constituent le fondement de la politique d'agroenvironnement en Roumanie sont:

- La préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'agroenvironnement;
- Protection de la santé publique;
- L'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles;
- La promotion sur le plan international des mesures destinées à contrecarrer les problèmes d'environnement sur le plan régional ou mondial et spécifiquement la lutte contre les changements climatiques.

Cette politique d'agroenvironnement cherche à répondre à la demande de plus en plus grande de la société en ce qui concerne les services d'environnement, en encourageant les agriculteurs à introduire ou à continuer l'utilisation des méthodes de production agricole qui protègent l'environnement.

La Roumanie a élaboré en conformité avec la législation communautaire en vigueur le Programme National de Développement Rural. (PNDR) 2007-2013, qui respecte les lignes stratégiques de développement rural de l'Union Européenne, et aussi les réalités et les besoins identifiés dans l'espace rural roumain. À travers ce Programme on a eu en vue l'amélioration de

l'équilibre entre le développement économique et l'utilisation durable des ressources naturelles, la maintenance et la croissance des beautés des régions rurales – comme éléments principales dans la diversification des activités économiques. Par l'intermédiaire de ce document, La Roumanie a créé le fondement légal pour offrir des paiements d'agroenvironnement.

## **SYNTHÈSE DU CHAPITRE 2. L'EXPLOITATION AGRICOLE – CONCEPT, TYPOLOGIE**

Dans ce chapitre, après avoir étudié la littérature de spécialité de notre pays et celle étrangère, on s'est proposé de présenter les principales définitions du concept "d'exploitation agricole", la typologie et ses caractéristiques.

Dans la littérature de spécialité économique et dans la pratique courante on utilise la notion d'exploitation agricole et aussi celles d'unité agricole et entreprise agricole, souvent ces termes se croisant ou se substituant. En s'appuyant sur la définition des trois concepts dans la littérature de spécialité, il résulte que leur champ d'inclusion et de délimitation de la notion "d'exploitation agricole" est la suivante :

### **Le tableau des activités qui peuvent former l'objet de la formation et du fonctionnement des unités agricoles, des entreprises agricoles et des exploitations agricoles**

<b>Les types d'activités dans l'agriculture</b>	<b>Unité agricole</b>	<b>Entreprise agricole</b>	<b>Exploitation agricole</b>
<b>Production végétale</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Production animale</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Transformation primaire et la valorification de la production</b>	Oui	Oui	Non
<b>Prestations services</b>	Oui	Oui	Non
<b>Assistance scientifique, technique, etc</b>	Oui	Non	Non
<b>Promotion et défense des intérêts agricoles</b>	Oui	Non	Non

Il en résulte que la définition des exploitations agricoles doit inclure la mention que: c'est une unité économique; de production; qui a comme activité principale l'exploitation de la terre, des plantes et/ou des animaux; en vue d'obtenir des produits (spécifiques) agricoles.

Ayant en vue ce que nous venons de mentionner, on a donné la définition suivante: *"L'exploitation agricole est une unité de production, qui dans le cadre d'un patrimoine distinct utilise comme principal moyen de production la terre, les plantes et/ou les animaux, afin de réaliser une production agricole régulière"*.

Les différents types d'exploitations agricoles peuvent être classifiés selon plusieurs critères: idéologies politiques et doctrines économiques; dimension; profil (la structure de production); la relation entre l'exploitation agricole et la propriété foncière, et aussi la ressource humaine, le niveau d'intégration; la destination de la production. Il y a aussi des critères juridiques-économiques.

Pour mettre en évidence les caractéristiques des exploitations agricoles en Roumanie, dans les conditions d'une pluralité de types, l'approche la plus adéquate est selon le critère juridique de la „propriété”. En partant de ce critère, on a analysé les caractéristiques des types suivants d'exploitations:

*Les exploitations agricoles familiales* ont été la forme dominante dans l'agriculture de notre pays (et depuis toujours en Europe) jusqu'à leur dissolution par le processus de collectivisation. Elles ont été recréées, par la reconstitution de la propriété privée de la terre suite aux événements de décembre 1989 conformément à la Loi 18/1991 concernant le fond foncier, fonctionnant aujourd'hui selon le Code Civil.

*Les exploitations agricoles familiales individuelles.* La parution de ce type d'exploitation agricole chez nous est étroitement liée à l'application de la Loi du fond foncier, de la privatisation des sociétés agricoles commerciales issues des anciennes I.A.S., auxquelles on ajoute d'autres actes normatifs qui leurs ont suivi.

*Les exploitations agricoles de type sociétés commerciales,* et aussi toutes les sociétés commerciales de l'agriculture, sont apparues et déroulent leur activité en vertu de la loi 31/1990 avec les modifications ultérieures spécialement par la Loi 441/2006, qui contiennent les réglementations générales et spécifiques très détaillées concernant la création et le fonctionnement des 5 catégories de sociétés de capital et de personnes: commerciales, sociétés au nom collectif (SNC), sociétés en commandite simple (SCS), sociétés en commandite par actions (SCA), sociétés anonymes (SA) et sociétés à responsabilité limitée (SRL).

*Les exploitations agricoles associatives.* Chez nous en Roumanie en ce qui concerne les associations de production agricole, la création et le fonctionnement des exploitations agricoles sont réglementés par la Loi no. 36/1991 concernant les sociétés agricoles et d'autres formes d'association en agriculture. Ainsi, les associations de production peuvent être: associations simples et associations agricoles.

*Les exploitations agricoles publiques* se réfèrent aux „unités à personnalité juridique, qui se trouvent sous l'administration des organismes de l'administration publique, centrale ou locale, qui déroulent des activités agricoles et qui font partie du domaine public, mais aussi les unités qui se trouvent sous l'administration des autres institutions publiques d'intérêt national (ministères, unités

de recherche et de production agricole, stations didactiques, etc.), qui déroulent des activités agricoles”.

Dans l’agriculture, *les coopératives agricoles* s’organisent et fonctionnent en vertu de la Loi 566/2004 „La Loi de la coopération agricole”, qui les définit comme „représentant une association autonome de personnes physiques et/ou juridiques, selon le cas, personne juridique de droit privé, créée sur le consentement librement exprimé par les parties, pour promouvoir les intérêts des membres des coopératives en conformité avec les principes de la coopérative, qui s’organisent et fonctionnent en vertu de cette loi (566/2004).

Dans cet ouvrage on a analysé les caractéristiques du chaque type d’exploitation agricole du point de vue des modalités de constitution du patrimoine, leur but, la ressource de travail, l’organisation, la gestion, la responsabilité à des tiers, et aussi du développement de leurs proportions dans l’ensemble de l’agriculture.

### **SYNTHÈSE DU CHAPITRE 3. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE ROUMANIE JUSQU’À L’ADHÉSION À L’UNION EUROPÉENNE**

Le troisième chapitre analyse sous aspect comparatif l’évolution des exploitations agricoles de Roumanie, jusqu’à l’accord d’adhésion à l’Union Européenne. Cet aspect a été pris en considération en tenant compte de l’évolution sociale, économique et politique du pays.

Il s’agit de trois grandes périodes: la période entre-deux-guerres, la période d’après-guerre et la période „après” révolution.

*La période entre-deux-guerres* comprend l’évolution des exploitations agricoles de Roumanie après la Réforme agraire de 1921 et jusqu’au début de la deuxième guerre mondiale (1918-1940).

Après la réalisation de la Grande Union, les exploitations agricoles de Roumanie, après la réforme agraire adoptée en 1921, sont sorties des structures du moyen âge, entrant dans une autre ère de leur développement. La réforme agraire s’est développée en s’appuyant sur 4 lois distinctes, élaborées dans les provinces et groupes de provinces, en tenant compte de leurs conditions, suivies d’une série de „Règlements” concernant les normes, les procédures, les méthodes de travail, et aussi la manière de fonctionnement des institutions qui allaient appliquer les lois respectives.

La réforme agraire a eu comme but l’atténuation de la bipolarité de la structure foncière, où 0,65% des exploitations plus grandes de 100 hectares possédaient presque 50% de la surface agricole du pays. Elle a eu en vue l’attribution des propriétés aux paysans sans terre et à ceux qui ont

le droit (par la loi) l'expropriation de riches propriétaires, surtout parce que dans cette période-là, la pondération de la population rurale était très élevée (plus de 80% de la population totale).

La limite minimale à partir de laquelle on a effectué l'expropriation a été, en général, de 100 hectares, elle variant par exception vers des niveaux plus élevés en certaines provinces (250 hectares et plus), en fonction du besoin d'attribution de terres, de la modalité d'utilisation, du volume des investissements, etc.

Ainsi, on a exproprié (selon L'agriculture en Roumanie - 1927) environ 6 millions d'hectares attribués à 1,4 mil d'agriculteurs, 3,6 hectares de terre agricole respectivement 2,8 de terre arable à une famille, avec grandes variations d'une province à l'autre. Ainsi, la surface agricole moyenne par propriétaire a oscillé entre 4,4 hectares en Transylvanie et 0,7 hectares en Bucovine, et la surface arable entre 3,5 hectares au Vieux Royaume et 0,6 hectares en Bucovine (Oțimănuț, 1999, pag. 396).

La ressource de terrain dont les exploitations agricoles ont disposé *après la réalisation de réforme agraire* a souffert, en grandes lignes, des changements insignifiantes.

Malgré la crise économique mondiale (1929-1930), le terrain labouré a augmenté continuellement à cause des défrichements et arrachages, et finalement à cause des autres terrains (terre en friche, eaux, routes, constructions, terre improductive). Ainsi, le terrain agricole a augmenté comme pondération dans toute la surface du pays (29505 milles de hectares) de 55,6% entre les années 1923-1927, à 66,3% en 1938. Les modifications se sont produites principalement sous la pression des facteurs démographiques. La moyenne de la surface agricole attribuée à chaque habitant rural a varié entre 1,14 hectares et 1,27 hectares.

***La période d'après-guerre*** comprend deux étapes majeures: *1945-1962*, la période où les exploitations agricoles privées ont été supprimées; *1963-1989*, la période qui suit après la finalisation de la nationalisation et de la collectivisation de l'agriculture.

*La période 1945-1962 – la période d'après la finalisation de la nationalisation et de la collectivisation de l'agriculture.* Après la deuxième guerre mondiale, le fond foncier agricole s'est situé à 14714,2 millions d'hectares, représentant 62,0% de la surface totale du pays envers 66,3% en 1938, cela s'expliquant par le fait que les territoires perdus par la Roumanie comprenaient en proportions plus élevées des surfaces agricoles .

Avant même la fin de la deuxième guerre mondiale, avec la mise en place dans notre pays du premier gouvernement communiste (6 mars 1945) se déclenche une politique de liquidation des exploitations agricoles existantes (évidemment celles essentiellement privées), sur la base de l'idéologie marxiste et leur restructuration selon le modèle des sovkhozes et des kolkhozes soviétiques.

Sous aspect juridique, le processus a commencé par la „ Loi 187 pour la réalisation de la réforme agraire” publiée dans le Moniteur Officiel no. 68 de 23 mars 1945. Outre l’expropriation des surfaces de terrain agricole qui dépassaient plus de 50 ha/exploitation et leur distribution aux paysans sans terre ou avec peu de terre, la loi légalise en même temps la possibilité des confiscations des terrains et des biens des autres personnes, et la création des entités d’état sur ces terrains: ménages annexes des entreprises industrielles, fermes didactiques, unités expérimentales, etc.

Le processus de restructuration des exploitations agricoles s’est développé sur deux plans apparemment distincts, „la nationalisation” et „la collectivisation”, mais, même si elles n’ont pas commencé en même temps, elles se sont amplifiées réciproquement. Ainsi, le secteur de la propriété d’état a augmenté: des valeurs insignifiantes à la fin de la guerre à 1,8 millions d’hectares en 1962 (le moment de la déclaration de la finalisation du processus de la collectivisation) et finalement à plus de 2 millions d’hectares, représentant plus de 22,0% de la surface agricole travaillée.

Une place essentielle dans le secteur d’état de l’agriculture est accordée aux ménages agricoles d’état qui ont détenu 64,9% de la surface, le reste revenant aux institutions de recherche, aux stations de recherche agricole (devenues entre temps de production aussi), aux fermes didactiques, aux ménages de parti, etc.

En faisant référence à la période 1945-1962, on peut dire qu’elle a été dominée par un puissant processus de nationalisation.

Cette chose est démontrée par le passage d’une importante partie des terrains agricoles de la meilleure qualité dans la propriété directe de l’état; par le nombre et la valeur des machines et des installations des unités d’état; la propriété absolue des tracteurs et des machines agricoles qui faisaient des travaux sur les terrains des G.A.C. (pour une partie de la production); et aussi la prise des décisions sur les éléments essentiels des activités des G.A.C. par l’Etat (la structure des cultures, la technologie, le volume et la destination de la production), „la planification”, l’orientation et le contrôle gestionnaire, le traitement, l’usinage et la valorification de la production, etc.

Mais il faut noter que les problèmes sociaux et la rémunération des collectivistes n’ont pas été pris en charge sous aucune forme, en les „laissant” au compte de chaque G.A.C.

*La période 1963-1989* – Après la finalisation de la nationalisation et de collectivisation, la ressource foncière sur le total agricole a très peu varié, elle ayant comme même une augmentation de 2,0%. Le paysage de la structure du fond foncier est dominé par les deux catégories de propriétaires: unités d’état et collectivistes. La présence du secteur agricole individuel sort en évidence par sa pondération dans les surfaces de prairies naturelles (presque la moitié), ce qui est

conformément aux conditions naturelles de celui-ci et déterminant pour sa structure interne (surtout sur branches d'activités).

Pendant cette période, dans notre pays a lieu le moment historique (1985) du dépassement de la pondération de la population rurale par la population urbaine. Le phénomène s'est produit à cause de la croissance continue, mais très lente (pendant un siècle) de la population urbaine, accentué et soutenu fortement dans cette période par le processus d'industrialisation qui, au-delà des défauts structurels et qualitatifs, a réussi à absorber non seulement le surplus de la population en général, mais aussi une bonne partie de la population rurale.

La structure des exploitations agricoles est dominée par les nouvelles formes d'exploitations agricoles avec leurs grandes dimensions. Surtout les G.A.C. s'étendaient en certains cas sur des dizaines de kilomètres. Les modifications produites en temps proviennent des fractionnements et des attributions qui se sont souvent produits dans leur structure organisationnelle.

On peut remarquer pendant cette période la maintenance permanente de la balance positive et la croissance continue de l'excédent du commerce extérieur des produits agricoles.

***La période „après” révolution.***(1990-2002). Dans l'étape à laquelle on fait référence, l'un des problèmes majeurs après les événements de 1989, a été la reconstitution de la propriété privée en général et implicitement de la propriété privée en agriculture.

Sous la pression des événements, des réticences déclarées ou non, mais aussi de l'inconnaissance en profondeur du phénomène, on a élaboré une loi, promulguée en 1991 (la Loi 18/1991 « la Loi du fond foncier » publiée en M.O. 37/1991).

A la différence d'autres lois équivalentes par lesquelles ont commencé les autres étapes essentielles de l'évolution des exploitations agricoles („les Lois de la réforme agraire de 1921” et „la Loi pour la réalisation de la réforme agraire de 1945”), la loi en cause n'a pas commencé par la formulation d'un ou des objectifs et buts qui structurent aussi le contenu des ses dispositions.

Les modifications fondamentales produites dans la typologie des exploitations agricoles, dans leur nombre et leur dimension après la restauration de la propriété privée sont mises en évidence par le recensement général agricole qui a eu lieu en 2002 (RGA-2004).

Même si on a en vue le fait que les sociétés commerciales ont pris, par concession, des terrains de la propriété d'état (donc le domaine public), mais aussi le fait que dans la catégorie „unités de l'administration publique sont incluses les pâturages naturels” propriété des habitants des villages et que le terrain des unités coopératives n'appartiennent pas au domaine public, on peut voir comme la situation a complètement changé en comparaison avec la période précédente: si le secteur privé avait moins de 10% de la surface, à présent le secteur public a une telle pondération.

La nouvelle structure de propriété du fond foncier agricole, maintenant essentiellement privée a assuré le rapprochement de l'agriculture roumaine de la structure de l'agriculture des pays européens et finalement la possibilité d'association à U.E.

Le nombre des exploitations agricoles sur le critère de la propriété publique et privée, inclusivement individuelle, a beaucoup augmenté. Le recensement agricole (dans des buts pragmatiques), en prenant comme critère non la propriété comme caractéristique intrinsèque, mais la qualité d'avoir ou non de la personnalité juridique, a induit entre les exploitations agricoles aussi des entités à un volume d'activités réduites qui ne justifie pas ce fait, mais aussi des entités administratives qui n'ont pas d'activités de production agricole mais seulement d'administration des terrains agricoles, etc., ce qui a entraîné un nombre plus grand.

Le nombre des exploitations agricoles (en fait des unités avec ou sans personnalité juridique) possesseuses de terre avec ou sans animaux a été à la fin de la période de presque 4,5 millions. Parmi celles-ci la plus grande majorité, plus de  $\frac{3}{4}$  (75,8%) sont celles avec des surfaces agricoles et animaux, suivies par celles ayant seulement des surfaces agricoles (20,1%) et celles ayant seulement des animaux (4,1%).

L'éradication de la bipolarité de l'agriculture comme but essentiel de la Réforme agraire de 1921, réalisée en grande partie et consolidée pendant les deux décennies suivantes, a été anéantie, en revenant à une situation de bipolarité plus large que celle de référence.

### L'évolution de la structure des exploitations agricoles privées

Catég. de dimens.	Avant la Réforme de 1921*				Après la Réforme de 1921 (1930)*				Après la Réforme de 1991 (2002)**			
	Nombre		Surface		Nombre		Surface		Nombre		Surface	
	milles	%	milles ha	%	milles	%	milles	%	milles	%	milles	%
< 10 ha	2021,8	95,7	8830,8	43,8	3020,0	92,0	14839,9	73,7	4410,6	98,4	6953,5	44,3
10-100 ha	75,3	3,6	3195,1	15,9	248	7,6	3195,1	15,9	63,9	1,4	1194,9	7,6
> 100 ha	14,6	0,7	8108,8	40,3	12,2	0,4	2100,7	10,4	10,4	0,2	7559,5	48,1
<b>Total</b>	2111,7	100,0	20134,7	100,0	3280,2	100,0	20134,7	100,0	4484,9	100,0	15707,9	100,0

Source: \*L'agriculture en Roumanie, Ministerul Agriculturii și Domeniilor, Imprimeria Națională, București, 1929, pag. 70 Otiman P.I., Economie rurală, Ed. Agroprint, Timișoara, 1999, pag. 396 (adăugită);

\*\* Recensământul General Agricol, 2002, <http://www.insse.ro/cms/files/GAC/index.htm>

Les grands latifundia, après avoir été restraints et ensuite supprimés par la Réforme de 1945, sont revenus en force en se situant à plus de 10 milles d'unités et ayant presque  $\frac{1}{2}$  de la surface agricole, à une dimension moyenne de plus de 700 ha envers les propriétés féodales qui avaient une dimension moyenne plus petite (environ 550 ha).

## SYNTHÈSE DU CHAPITRE 4. La Roumanie et Politique Agricole Commune

Dans ce chapitre, après l'étude de la littérature de spécialité, j'ai fait une approche théorique de l'historique de PAC, les deux périodes (avant l'adhésion et après l'adhésion) de la Roumanie à l'Union Européenne, et la future PAC.

*L'historique de PAC.* La politique agricole commune (PAC) a commencé par l'assurance de la continuité, ce qui signifie le plus souvent promouvoir le changement. Les six premiers états fondateurs de la Communauté Economique Européenne ont établi de commun accord que l'agriculture doit être incluse dans le Marché Commun. Pour cela il était besoin d'une politique agricole commune (PAC) qui mette d'accord les différents mécanismes nationaux de support et qui établisse des frontières douanières communes pour les biens qui entrent dans l'espace de la communauté provenant des pays qui ne sont pas membres.

PAC a été fondée en 1962 et depuis alors elle a connu un processus continu d'adaptation et de réforme pour maintenir ce secteur important, non seulement pour la communauté rurale, mais aussi pour la société en général. Depuis sa fondation, comme toute autre politique qui se trouve en mouvement continu, PAC a connu des ajustements et des modifications non seulement pour s'adapter aux nouvelles conditions et priorités, mais aussi grâce à l'évolution des marchés internes et internationaux et aussi grâce au progrès technique. On a fait de grands efforts surtout pour limiter la production en excès, pour la réduction des coûts budgétaires et pour empêcher la chute des revenus agricoles.

Selon la Commission Européenne, PAC restera pendant la période suivante une politique intégrée, puissante fondée sur les deux Piliers de soutien (le Pilier I – les paiements directs, le Pilier II – le développement rural).

*Les objectifs PAC* sont d'assurer la sécurité alimentaire à long terme; de soutenir les exploitations agricoles pour que celles-ci offrent des produits agricoles de qualité et diversifiés étroitement liés à la demande des consommateurs; de réaliser des communautés rurales viables où l'agriculture occupe une place importante en ce qui concerne l'offre d'emplois et d'assurer le développement économique, social et environnemental équilibré du point de vue territorial.

Au niveau de la Commission Européenne on a en vue:

- **la croissance économique intelligente:** qui vise la croissance de la production agricole de type intensif par l'introduction du progrès technique, de l'innovation en même temps avec la formation de la main d'oeuvre et la protection de l'environnement. Tout cela devrait

conduire à une production agricole viable, efficace du point de vue économique et orientée vers le marché.

- **la croissance durable, qui garde l'équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement** – peut être réalisée par l'assurance d'un management durable entre les ressources naturelles et la fourniture des puissances de sortie par l'agriculture, la préservation des paysages ruraux, la diminution des effets des changements climatiques.
- **la croissance inclusive** – réalisé par l'augmentation de la vitalité rurale, le développement des marchés locaux et des emplois dans l'environnement rural en concordance avec la restructuration du secteur agricole et la maintenance des revenus des agriculteurs pour la continuation de l'agriculture comme occupation au niveau de l'Union Européenne.

*La période 2000-2006 – la période pré-adhésion.* Les premiers pas en vue de l'intégration de la Roumanie dans l'Union Européenne ont visé l'ouverture des 31 chapitres de négociation avec l'Union Européenne, parmi lesquels le *Chapitre 7 l'Agriculture*. Les négociations ont été menées en partant de la situation de l'agriculture et de l'économie rurale:

- l'espace rural est dominé par l'agriculture et détient en grande partie une infrastructure (de transport, de communications, sociale et commerciale) vieille et déficiente;
- l'agriculture utilise dans une grande proportion des technologies dépassées, ce qui se reflète dans les performances techniques et économiques faibles en comparaison avec la moyenne de l'UE.
- Les agriculteurs roumains ont des revenus très petits et cela se répercute sur l'entier espace rural.

Les aspects mentionnés créent un cercle vicieux du sous-développement dans l'agriculture. La meilleure voie de s'en sortir sont les investissements dans l'infrastructure, investissements qui conduisent à la modernisation de l'espace rural roumain. Dans ce contexte on s'attendait que le soutien pour les investissements privés dans les exploitations agricoles (familiales ou autres) bénéficie de la liaison entre le développement économique du secteur agricole et le développement rural.

Jusqu'à son adhésion à l'UE, la Roumanie a dû préparer ses institutions qui appliqueraient (PAC). C'est ainsi qu'on pouvait bénéficier de tous les avantages de cette politique. Suite aux négociations, la Roumanie s'est assumé certains engagements parmi lesquels:

- l'Organisation et le fonctionnement de l'Agence d'Intervention et de Paiement – terme: décembre 2006;
- l'Organisation et le fonctionnement du Système Intégré d'Administration et Contrôle (IACS) – terme: décembre 2006;
- l'Implémentation du Programme SAPARD, constitué par OUG, no. 142/2000.

*La période post-l'adhésion (2007-2013).* „L'agriculture” a été l'un des plus controversés et difficiles chapitres de négociation en vue de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Les négociations de ce chapitre ont fini en 2004. Le 25 avril 2005, la Roumanie et la Bulgarie ont signé le Traité d'adhésion à l'UE. Depuis 2007, la Roumanie est devenu membre à part entière de l'UE.

Conformément au Règlement du Conseil de l'Europe no. 1290/2005 concernant le financement de la politique agricole commune, ont été créés deux fonds européens pour l'agriculture:

- **FEGA** – le Fond Européen de Garantie Agricole – pour le financement des mesures de marketing;
- **FEADR** - le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural - pour le financement des programmes de développement rural.

**Le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural** est accédé à partir de mars 2008, après l'approbation du **Programme National de Développement Rural (PNDR)**.

En partant du Règlement du Conseil (CE) no. 1698/2005, de 20 septembre 2005, concernant le support pour le développement rural par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADR), a été créé le Plan National Stratégique pour la Roumanie qui constitue la base pour l'implémentation du Programme National de Développement Rural pour la période 2007 – 2013.

Ainsi, le Programme National de Développement Rural 2007-2013 (PNDR), document élaboré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, détaille le mode concret de financement des investitions des fonds européens pour l'agriculture et développement rural.

*La future PAC.* Depuis plusieurs ans, de nombreuses discussions et des démarches ont existé concernant la nouvelle PAC. Le message commun des pays de l'UE est celui de continuité, la plupart des pays désirent la maintenance d'une politique agricole puissante, avec un budget qui puisse garantir le revenu des agriculteurs et la sécurité alimentaire. La future politique agricole a été validée par le Parlement UE dans l'été de 2013, et à partir du 1 janvier 2014 tous les aspects liés à la réforme pourront être appliqués par les administrations nationales, mais le bénéficiaire de paiements directs ressentira l'effet de la nouvelle PAC à partir du 1 janvier 2015.

## **SYNTHÈSE DU CHAPITRE 5. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE ROUMANIE ÉTAT MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE**

Le cinquième chapitre suit sous aspect comparatif l'évolution des principaux indicateurs des exploitations agricoles de Roumanie et des pays de l'UE. L'analyse de l'évolution des exploitations agricoles de Roumanie comme état membre de l'Union Européenne est faite en s'appuyant sur les données statistiques du Recensement Général Agricole 2002, 2010 et les Enquêtes Structurales de l'Agriculture réalisées en 2005 et 2007. Outre cette base de données, on a utilisé aussi les données de l'Union Européenne (Eurostat) et les données des Annuaire Statistiques de la Roumanie. A travers ce chapitre on a en vue les trois grandes périodes, la période pré-adhésion, la période post-adhésion et la période 2014-2020. L'analyse des données statistiques est réalisée par la comparaison des données concernant les exploitations agricoles de Roumanie, pendant les périodes pré-adhesion et post-adhésion avec les données concernant les exploitations agricole de l'UE.

Aucun changement majeur concernant les exploitations agricoles (nombre, structure de la propriété, surface agricole utilisée, cultures agricoles, nombres d'animaux, rendements sur hectare, dotation de tracteurs et machines agricoles) ne s'est évidentié ni pendant la période avant l'adhésion ni pendant la période après l'adhésion, face de la période antérieure. Pourtant, on peut remarquer de petits changements dans la réduction du nombre total d'exploitations agricoles, la dotation de machines agricoles, les cultures agricoles, le nombre d'animaux, le commerce externe.

En faisant une comparaison entre la Roumanie et l'UE dans la période 2002-2010 en ce qui concerne les exploitations agricoles (leur évolution, la dimension moyenne, leur nombre, etc.), on peut dire que la Roumanie se caractérise par:

- Le plus grand nombre d'exploitations agricoles en UE (3,85 millions d'exploitations agricoles);
- La Roumanie détient 28,69% du nombre total d'exploitations de l'UE;
- La surface moyenne d'une exploitation agricole en Roumanie est en 2010 plus petite (3,45 ha) en comparaison avec l'UE (11,7 ha);
- La surface moyenne d'une exploitation agricole en Roumanie de 2002 en 2010 a augmenté très peu, de 3,3 ha à 3,5 ha;
- La population rurale se mentient toujours élevée comme pondération (environ 45%);
- La main d'oeuvre de l'agriculture est nombreuse, et la pondération de celle-ci face à d'autres secteurs d'activité de l'agriculture est de 29,6% (en UE est de 5,6%). En Roumanie

la main d'oeuvre est nombreuse, pourtant on a une productivité du travail très faible. Le grand décalage de la productivité du travail en agriculture en comparaison avec les états de l'UE est dû à plusieurs facteurs comme: le degré faible d'occupation de la ressource de travail disponible; l'efficacité faible des processus de travail; le niveau de technologie des activités agricoles; le rendement faible par hectare et par animal, etc.

*Pendant la période pré-adhésion*, en Roumanie, l'implémentation de la PAC a commencé des deux situations réelles et concrètes, spécifiques à notre pays: d'une part, la situation de la Roumanie en général, en sachant qu'il y a de grands décalages de développement face des pays de l'UE, surtout dans le secteur agricole, ce qui se reflète aussi sur l'espace rural, et d'autre part, les plus importantes tendances et évolutions qui modèleront l'agriculture européenne dans les prochaines années.

Les agriculteurs roumains ont bénéficié pendant la période avant l'adhésion de financement, par le programme SAPARD (un instrument financier offert par l'UE en vue d'aider les états candidats dans la période avant l'adhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural). Ce financement a eu en vue: le remboursement des dépenses effectuées pour l'achat des animaux, la dotation de tracteurs, machines, installations et équipements, la modernisation des exploitations agricoles, la restauration des plantations des arbres et des vignes, et aussi la diversification des activités économiques dans l'environnement rural.

L'Agence SAPARD qui gérait les fonds d'avant l'adhésion en agriculture a continué son activité jusqu'au mars 2008, après quoi le FEADR (le Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural) a pris la gestion des fonds destinés à l'agriculture en Roumanie.

*La période post-'adhésion*. Après l'entrée de la Roumanie en l'Union Européenne, elle suit en ce qui concerne l'agriculture et le développement rural, les principes de la Politique Agricole Commune (PAC), qui comprend des règles et des mesures ayant comme objectif principal l'augmentation de la productivité, la garantie d'un niveau de vie équitable pour la population rurale, la stabilisation des marchés agricoles, la garantie de la sécurité de l'approvisionnement avec des produits agroalimentaires, l'assurance du consommateur à des biens agroalimentaires à des prix raisonnables.

*La période 2014-2020*. Dans la proposition du *Règlement du Parlement Européen et du Conseil d'établissement des normes concernant les paiements directes accordés aux fermiers par des schémas de soutien dans le cadre de la politique agricole commune* de 12 octobre 2011, PAC veut être aussi dans la période suivante une politique de grande importance, en s'appuyant toujours sur les deux Piliers de soutien (Pilier 1 et Pilier 2), avec l'allocation financière suivante, qui

représente 39% du budget total de l'UE. La plus grande partie de la somme allouée est dirigée vers les deux piliers (96,1%). De cette somme la plus grande partie revient au Pillier 1.

Selon l'article 6 de la proposition du *Règlement du Parlement Européen et du Conseil d'établissement des normes concernant les paiements directs accordés aux fermiers par des schémas de soutien dans le cadre PAC*, on considère qu'à la Roumanie reviendront les allocations suivantes:

**Le plafond national alloué à la Roumanie par l'UE dans la période 2014-2020**

milles euros

<b>An</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Somme</b>	1.472.005	1.692.450	1.895.075	1.939.357	1.939.357	1.939.357	1.939.357

Source: Comisia Europeană, *Propunerea Regulamentului Parlamentului European și al Consiliului de stabilire a unor norme privind plățile directe acordate fermierilor prin scheme de sprijin în cadrul PAC*, 2011/0280 (COD), pag. 62

C'est un plafond national propre de la Roumanie, qui augmente jusqu'en 2017, après quoi il se mentient à la même valeur jusqu'en 2020.

## CONCLUSIONS

Comme l'entreprise est une unité économique où on met en oeuvre l'activité de production de différentes branches de l'économie nationale, l'exploitation agricole par définition est une unité économique spécifique où on met en oeuvre de différentes activités de production en agriculture. Mais l'exploitation agricole n'est pas seulement la place où on utilise comme principaux moyens de production la terre, les plantes et/ou animaux pour réaliser une certaine production, mais aussi le lieu où vit et déploie son activité une grande partie de la famille de la nation roumaine, qui en fait constitue la base de l'existence d'une grande partie (1/2) de la population du pays, par laquelle on gère la plus grande partie du territoire, qui participe directement à la maintenance et à l'amélioration de l'équilibre écologique.

Ainsi, les problèmes des exploitations agricoles dépassent le cadre stricte d'une certaine branche de production, ils se croisent avec la problématique démographique et sociale plus large.

Le niveau de développement et même les performances des exploitations agricoles dépendent du développement de la société dans son ensemble, et particulièrement de la relation entre la ressource de fond foncier agricole et la population qui l'encombre.

L'évolution des exploitations agricoles en Roumanie a été profondément marquée par l'évolution générale de la société, par l'impact des événements politiques et sociaux majeurs qui ont eu lieu le dernier siècle. Cela délimite – dans l'intervalle entre leur apparition comme entités des temps modernes par la sortie tardive du moyen âge et jusqu'à l'intégration en l'Union Européenne - une longue suite d'étapes très distinctes.

Ainsi, on peut distinguer au moins les étapes majeures suivantes:

- La période "entre deux-guerres", entre le moment de la réalisation de la Grande Union après la première guerre mondiale et les conséquences de la deuxième guerre mondiale, de l'installation du gouvernement communiste (1920-1945);
- La période "après guerre", entre le moment de l'installation du gouvernement Groza et la "Révolution" de décembre 1989 (1945-1989);
- La période "après la révolution", entre la chute du système communiste et la démarche du procès d'adhésion à l'Union Européenne (1990-2002);
- Et finalement la période actuelle, marquée par le statut même de la Roumanie comme membre de l'Union Européenne (2002 et à présent).

Chaque étape peut être délimitée formellement par des actes normatifs (lois, décrets, etc.) conçus sur des bases idéologiques très différentes, qui ont réglementé, avec plus ou moins de

cohérence et ont imposé des transformations profondes dans les formes et les structures des exploitations agricoles.

Surtout la période après-guerre, en interrompant le cours assez normal du développement des exploitations agricoles dans les 20 premiers ans, a marqué profondément la structure des exploitations agricoles abolissant la propriété et affectant ainsi gravement la relation entre la terre et la population rurale, avec des effets extrêmement négatifs sur le mental de la population rurale, et aussi des autres catégories socio-professionnelles, très ressentis à présent aussi.

Dans la période de nationalisation de l'agriculture, l'effort matériel remarquable de "l'état" (machines, engrais, irrigations, graines, matériel de reproduction, recherche, cadres, assistance technique, et aussi l'absorption d'un important contingent de la population rurale dans l'industrie), n'a point conduit aux résultats attendus, à cause du manque d'intérêt de la population rurale pour les activités des structures conçues. Cela a maintenu, et peut-être a aggravé, le décalage envers l'évolution des performances des exploitations agricoles des pays de l'Europe occidentale.

Le mental enraciné dans les 5 décennies (en comparaison avec les 2 de la première étape, la précédente), la non-reconnaissance du phénomène et de l'évolution en général en Europe, a conduit vers des réticences concernant la restauration de la propriété privée et implicitement la reconstitution des exploitations agricoles, ce qui a conduit aussi vers un développement lent et incohérent du procès et implicitement de son cadre légal.

A la différence du déroulement des deux autres étapes précédentes où l'état s'est impliqué totalement et continuellement, il est vrai par des moyens différents, dans l'étape de reconstitution l'état et ses organismes spécialisés ne se sont pas impliqués, en se dérochant de la constitution des exploitations agricoles, de la surveillance et de la coordination, de la consultance appropriée à ce procès.

Le manque des objectifs et règlements appropriés a conduit vers un déroulement désordonné du procès de constitution des exploitations agricoles, en résultant à la fin de l'intervalle une grande polarisation de ceux-ci. Ainsi, 98% des exploitations agricoles détiennent 55,3% de la surface agricole utilisée, tandis que 0,2% détiennent 50%, celles-ci étant structurées en latifundias de centaines et milliers d'hectares. Les exploitations moyennes, sur le développement desquelles on s'appuyait, ont des pondérations insignifiantes.

Ainsi a-t-on annulé l'objectif déclaré et réalisé en grande partie de la Réforme de 1921, d'éradiquer la bipolarité de l'agriculture.

Le développement de grands latifundia, évidemment dans les régions avec des ressources importantes de terrains de bonne qualité, a eu des conséquences sur le nombre des emplois, des

revenus de la population, de l'exode de celle-ci, du développement des établissements ruraux, de la distribution des fonds structureaux, etc., laissant entrevoir l'image de ce que certains appellent les deux agricultures.

A présent, le programmes de l'UE essaient d'améliorer la situation par des allocations de fonds surtout pour les exploitations petites et moyennes, celles à des conditions précaires, par la limitation ou même la cessation de certaines allocations pour les exploitations de très grandes dimensions, par la motivation des jeunes agriculteurs, par la constitution d'une nouvelle exploitation moyenne, par l'organisation des petits fermiers dans des structures de commercialisation de la production, etc. Le fait que les grands latifundia détiennent en grande partie des terrains en bail et en concession et donc la propriété sur la terre est maintenue par la population rurale, peut être la base de l'amélioration de la situation .

L'amélioration de cet aspect et le développement en général équilibré des exploitations agricoles suppose l'implication de l'état par ses organismes de spécialité par le soutien des agriculteurs, par la consultance et l'assistance offertes dans l'activité des exploitations petites et moyenne, dans l'organisation de leur coopération dans la valorification de la production, etc. Les mesures qui doivent être appliquées visent non seulement les problèmes de la production agricole, mais aussi le rural dans son ensemble, comme la dénomination du Ministère le demande.

En même temps les organismes de l'administration publique, surtout ceux des localités rurales doivent comprendre dans une plus grande mesure dans leur sphère d'action non seulement les problèmes éditaires, mais aussi les activités productives et implicitement celles des exploitations agricoles.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Alecu, I., (1997), *Management agricol*, București: Ed. Ceres;
2. Anghelescu Coralia, s.a, (2001), *Dicționar de economie, ediția II*, București: Ed. Economică;
3. Bold, I., (2001), *Exploatația agricolă, organizare, dezvoltare și exploatare*, Timișoara: Ed. Mirton;
4. Bulgaru M., (1996), *Dreptul de a mânca*, București: Ed. Economică;
5. Ceaușu I., (2000), *Dicționar enciclopedic managerial*, București: Ed. Academică de management;
6. Ciani A.,(1992), *Contabilita e management della impresse in agricoltura*, Milano: Ed. Etaslibri;
7. Chayanov A.V., ( 1966), *The Theory of Peasant Economy*, Manchester University Press;
8. Dobrotă N., coord., (1999), *Dicționar de economie*, București: Ed. Economică;
9. Dona I., (2000), *Economie rurală*, București: Ed. Economică;
10. Dona I., (2006), *Economie rurală*, București: Ed. Ceres;
11. Georgescu-Roegen, N., (1979), *Legea entropiei și procesul economic*, București: Ed. Politică,;

12. Gerard M., J., N., D., Sejur, B., Gsell, (1995), *L'agriculteur et son exploitation*, vol III, în “Le metier d'agriculture”, Paris: Ed. Dunod;
13. Giosan N., sa, *Agricultura socialistă a României*, Ed. Politică, București, 1983;
14. Grall J., (1994), *L'agriculture*, Paris: Ed. Le Monde;
15. Hartia S., (1969), *Dicționar de economie agrară*, București: Ed. Agrosilvică;
16. Kuznets S.,(1972), *Croissance ez structures economiques*, Paris, Ed. Calmin Levy;
17. Luca L., (2009), *O țară și două agriculturi*, CRPE, Policy Memo, nr.4, p.24;
18. Mateoc - Sîrb, Nicoleta, (1999), *Exploatația agricolă*, Timișoara: Ed. Agroprint;
19. Mironiuc Marilena, (2005), *Analiza sistemelor de management ambiental*, Iași: Ed. Politehnum;
20. Marel Ch., L., David I., M., Jeannet P.,Chez M., (1989), *Economie rurale*, Berna, Zollikofen;
21. Mortan Maria, (2005), *Agroturismul – o alternativă posibilă*, Cluj Napoca, Ed. Dacia;
22. Muller P., Faure A. Gerbaux Rr.(1984), *Les entrepreneurs ruraux -Agriculteurs, artisans, commercants elus locaux*, Universite des Sciences Sociales de Grenoble, Paris: Ed. Harmattan ;
23. Oancea M., (2003), *Managementul modern în unitățile agricole*, București: Ed. Ceres;
24. Otiman P.I. (1994), *Agricultura României*, Timișoara: Ed. Agroprint;
25. Otiman, P.I., (1997), *Dezvoltarea rurală în România*, Timișoara: Ed. Agroprint;
26. Otiman P.I., (2002), *Agricultura României la cumpăna dintre milenii II și III*, Timișoara: Ed Helicon;
27. Pană, V., (1997), *Organizarea și strategia dezvoltării unităților agricole*, Universitatea Craiova;
28. Pascariu Gabriela, (2004), *Analiza socio-economică și spațială a județului Gorj*, proiect Phare 2004- Societatea civilă;
29. Plăiaș Ioan, (1994), *Agricultura montană-societate, Un necesar contract – posibil*, Cluj Napoca, Ed. Imprimeria “Ardealul” Cluj;
30. Roux D., (1986), *Analyse economie et gestion de l'entreprise*, Paris: Ed. Dunod;
31. Samochiș B.,(2010), *Curs de managementul exploatațiilor agricole*, F.S.E.G.A., Cluj Napoca;
32. Samochiș B.,(1999), *Cercetări privind șansele constituirii exploatațiilor agricole într-o localitate oarecare, în Drept și management în societatea contemporană*, Ed. Risoprint, Cluj Napoca, pag. 186-193;
33. Teaci D., (1980), *Bonitarea terenurilor agricole*, București: Ed. Ceres;
34. Tofan A., (2006), *Dimensiunea economică a exploatațiilor agricole*, Anale, Universitatea “Al. I. Cuza”, Iași;
35. Tracy M., (1994), *Produsele alimentare și agricultura în economia de piață*, București, Ed. Impex-92;
36. Tracy M., (1997), *Produsele alimentare și agricultura*, București, Ed. Impex SRL;
37. Vagu P., coord. (1985), *Dicționar de conducere și organizare*, București, Ed. Politică;
38. Voicu R., (2000), *Economia și managementul exploatațiilor agricole*, București: Ed. Tribuna Economică;
39. Zaharia V., Klein G., (2002), *Economie Politică*, Cluj Napoca: Ed. Risoprint;
40. Zahiu Letiția, (1999), *Management agricol*, București: Ed. Economică;
41. Academia Română, Institutul de Lingvistică „Iorgu Iordan”, (1998), *Dicționarul explicativ al limbii române*, București: Ed. Univers Enciclopedic;
42. \*\*\* (2012), *Noul Cod civil*, București, Ed. Hamangiu;

## ARTICLES EN REVUES

1. Glogovețan, Oana Eleonora (2013) – *Individual farms between 2002-2010 in Romania*, The 12-th International Symposium, *Prospects for the 3RD Millennium Agriculture, 26-28 of September 2013*, publicat în Bulletin of University of Agricultural Sciences and Veterinary Medicine, Horticulture, Economics and Rural Development, vol. 70 (1-2), pag. ....
2. Jinga Victor, (1941), *Contribuțiuni la reforma cooperăției românești*, în *Analele Academiei de Înalte Studii Comerciale și Industriale*, “Regele Mihai I” din Cluj Napoca, Anul întâi 1939-1940, Brașov, p.11-210.
3. Marinelli A., Sabbatini M., Turri E., (1998), *Le tipologie delle aziende agricole italiane tra professionalita e accessorietà*, *Revista di economia agraria*, vol.53, nr. 3, p.315-361;
4. Martins, Carla, Spendingwimmer, (2009), F., *Farm Structure Survey in Romania - 2007*, *Statistics in Focus* nr. 80, p. 1-8;
5. Martins C., Tosstorff G., (2011), *Large farms in Europe*, *Statistics in Focus*, Eurostat, nr. 18, p.1-8;
6. Mortan Maria, Suciuc Leonina, (2013), *The environmental impact of agriculture*, *Quality - Access to Success*, Supplement, p.422.-428;
7. Oțiman P.I., (2012), *Structura agrară actuală a României- o mare (și nerezolvată) problemă socială și economică a țării*, *Revista Română de Sociologie*, serie nouă, anul XXIII, nr. 5-6, București, pag 339-360;
8. Popescu M., (2009), *Ocuparea în agricultura României și creșterea productivității muncii, decalaje față de Uniunea Europeană*, *Economia agrară și dezvoltarea rurală*, an V, vol. 6, nr.1, Institutul de economie agrară al Academiei Române, p. 181-198, disponibil <http://revista.eadr.ro/r2009-1.pdf>;
9. Samochiș B., (1990), *Cerințe ale reformei agrare*”, *Tribuna economică*, București, nr. 42, pag.13-14;
10. Samochiș B., (1991), *Vicii fundamentale ale proiectului legii „pământului”*, *România liberă*, nr. 14347 din 12 ianuarie 1991, pag. 2;
11. Samochiș B., (1996), *Controverse la reforma agrară din România*”, *Tribuna economică*, București, nr. 10, pag. 4-5;
12. Samochiș B., (1998), *Șansele constituirii exploatațiilor agricole*, *Tribuna Economică*. nr. 50, pag. 22-23;
13. Samochiș, B., Kun, Oana; Kun, S., (2000), *Exploatația agricolă: concept, clasificare*, în volumul: “Drept, Economie, Societate civilă, Educație-Perspective pentru mileniul III”, Editura Risoprint, Cluj Napoca, pag. 75-76;
14. Samochiș B., Vereș V., (2004), *Exploatația agricolă – între teoria economică și practica legislativă*, *Probleme de statistică*, ED. Junimea, Iași, pag. 319-327;
15. Samochiș, B., Glogovețan Oana Eleonora, (2011), *Polarizarea exploatațiilor agricole din România ținând seama de dimensiunea lor*, *Tribuna Economică*, nr.35, pag.64-67.
16. Samochiș B., Glogovețan Oana Eleonora, (2012), *Polarization of Romanian Farms according to their size*, *Agriculture- Science and Practice Journal*, Year XXI, no.1-2 [81-82], Ed Academicpres, Cluj Napoca, p. 139-146;
17. Timariu, Gh., (1999), *România - țara cu agricultura cea mai fărâmițată*, *Tribuna Economică* nr.47, pag. 26-28;
18. Timariu, Gh., (2001), *Consolidarea societăților și asociațiilor agricole*, *Tribuna Economică* nr.4, pag. 28-29;
19. Vereș V., (2011), *Romanian’s farms: challenges and opportunities*, *Managerial challenges*, International conference, Cluj-Napoca, Romania, pp. 318-323.

## **Législation de Roumanie**

1. Legea pentru reforma agrară din Basarabia, M.O. 258/martie 1920;
2. Legea pentru reforma agrară din Oltenia, Muntenia, Moldova și Dobrogea (din Vechiul Regat), M.O. 82/iulie 1921;
3. Legea pentru reforma agrară din Bucovina, M.O. 93/iule 1921;
4. Legea pentru reforma agrară din Transilvania, Banat, Crișana și Maramureș, M.O. 93/iulie 1921.
5. Legea nr. 15/1990, privind reorganizarea unităților economice de stat ca regii autonome și societăți comerciale, publicată în M.O. al României nr. 98/1999;
6. Legea 31/1990, privind societățile comerciale, republicată în M.O. al României, nr. 1066/2004;
7. Legea nr. 18/1991 privind fondul funciar, M.O. al României 97/1991;
8. Legea 36/1991 privind societățile agricole și alte forme de asociere în agricultură, publicată în M.O.al României, nr. 97/1991;
9. Legea 18/1991 privind fondul funciar, actualizată, republicată în M.O. al României nr. 1/1998;
10. Legea nr. 309/2001 pentru aprobarea O.U.G nr. 142/2000 privind înființarea, organizarea și funcționarea Agenției SAPARD pentru implementarea tehnică și financiară a Instrumentului special de preaderare pentru agricultură și dezvoltare rurală, publicată în M.O.al României, nr. 309/2001;
11. Legea 166/2002, de aprobare a OUG 108/2001 privind exploatațiile agricole, publicată în M.O. al României, partea I, nr. 256/2002;
12. Legea nr.290/2002 privind organizarea și funcționarea unităților de cercetere- dezvoltare din domeniile agriculturii, silviculturii, industriei alimentare și a Academiei de Științe Agricole și Silvicultură „Gh. Ionescu-Sisești” publicată în M.O.al României, nr. 358/2002.
13. Legea 566/2004, Legea cooperăției agricole, publicată în M.O. al României, nr.1236/2004;
14. Legea 1/2005, privind organizarea și funcționarea cooperăției, publicată în M.O. al României, nr. 172/2005;
15. Legea 338/2005 pentru aprobarea OG 37/2005 publicată în M.O. al României, nr. 1098/2005;
16. Legea 441/2006 pentru modificarea și completarea Legii 31/1990 privind societățile comerciale republicată și a Legii 26/1990 privind registrul comerțului, publicată în M.O.al României, nr. 955/2006;
17. Legea 139/2007 privind aprobarea OUG 125/2006 pentru aprobarea schemelor de plăți directe și plăți naționale directe complementare care se acordă în agricultură începând cu 2007 și pentru modificarea art.2 din Legea 36/1991 privind societățile agricole și alte forme de asociere, publicată în M.O. al României, nr. 352/2007;
18. Legea 287/2009 privind Codul Civil, republicată M.O. al României, partea I, nr. 505/2011;
19. O.G. nr. 142, din 21 septembrie 2000 privind înființarea, organizarea și funcționarea Agenției SAPARD pentru implementarea tehnică și financiară a Instrumentului special de preaderare pentru agricultură și dezvoltare rurală, publicată în M.O. al României, nr. 471/2000;
20. O.U. nr. 108 privind exploatațiile agricole, publicată în M.O. al României nr. 352/2001, pag. 14-16;
21. O.G. nr. 67/2004 privind instituirea la nivel național a Rețelei de Informații Contabile Agricole (RICA), aprobată cu modificări prin Legea 465/2004, publicată în M.O. al României, nr. 855/2004;

22. O.G. 37/2005 privind recunoașterea și funcționarea grupurilor de producători pentru comercializarea produselor agricole și silvice, publicată în M.O. al României, nr. 652/2005;
23. Ordinul nr. 512 din 28 iunie 2005 privind normele metodologice de aplicare a O.G nr. 67/2004 pentru instituirea la nivel național a RICA, publicat în M.O. al României, nr. 614/2005;

### **Législation européenne**

1. Decizia 1999/725/CE, de modificare a Deciziei 85/377/CEE de stabilire a unei tipologii comunitare pentru exploatațiile agricole privind clasele de dimensiune economică a exploatațiilor agricole și limitele în UDE, publicată în J.O. L 127 din 23.05.2003;
2. Regulamentul (CEE) nr. 2092/91, al Consiliului privind metoda de producție agricolă ecologică și indicarea acestora pe produsele agricole și alimentare; Regulamentul (CE) nr. 1991/2006 care modifică Regulamentul nr. 2092/91, publicat în J.O. L 198 din 23.05.2003;
3. Regulamentul Consiliului (CE) nr. 1257/1999 din 17 mai 1999 privind ajutorul acordat din Fondul European de Orientare și Garantare Agricolă (FEOGA) pentru dezvoltare rurală și de modificare și abrogare a unor regulamente, publicat în J.O. C 93 din 6.04.1999;
4. REGULAMENTUL CONSILIULUI (CE) nr. 2759/1999 privind implementarea SAPARD, publicat în J.O. L 331 din 23.12.1999;
5. REGULAMENTUL (CE) NR. 1290/2005 al CONSILIULUI din 21 iunie 2005 privind finanțarea politicii agricole comune, publicat în J.O. L 209 din 11.08.2005;
6. REGULAMENTUL (CE) nr. 1698/2005 al CONSILIULUI din 20 septembrie 2005 privind sprijinul pentru dezvoltare rurală acordat din Fondul European Agricol pentru Dezvoltare Rurală (FEADR), publicat în J.O. L 277 din 21.10.2005;
7. REGULAMENTUL (CE) NR. 248/2007 al COMISIEI din 8 martie 2007 privind măsurile referitoare la acordurile de finanțare multianuale și acordurile de finanțare anuale încheiate pe baza programului SAPARD, precum și la tranziția de la programul SAPARD la programele de dezvoltare rurală, publicat în J.O. L 69 din 9.03.2007;
8. Noul Regulament al Consiliului (EC), nr. 834/2007 privind producția ecologică și etichetarea produselor ecologice, publicat în J.O. L 198 din 20.07.2007;
9. Regulamentul (CE) nr. 73/2009 al consiliului din 19 ianuarie 2009 de stabilire a unor norme comune pentru sistemele de ajutor direct pentru agricultori în cadrul politicii agricole comune și de instituire a anumitor sisteme de ajutor pentru agricultori, de modificare a Regulamentelor (CE) nr. 1290/2005, (CE) nr. 247/2006, (CE) nr. 378/2007 și de abrogare a Regulamentului (CE) nr. 1782/2003, publicat în J.O. L 30 din 31.01.2009;
10. Regulamentul (CE) nr 1121/2009 - Anexa VIII, suprafața agricolă în cadrul schemei de plată unică pe suprafață prevăzută în anexa VIII din Regulamentul (CE) nr 1121/2009 a Comisiei, este un domeniu de reglementare folosit pentru a calcula quantumul național de ajutor pe hectar, publicat în J.O. L 316 din 2.12.2009;
11. Comunicarea Comisiei Europene către Consiliu, Parlamentul European, Comitetul Economic și Social European și Comitetul Regiunilor, privind propunerea de Regulament al al Parlamentului European și al Consiliului privind sprijinul pentru dezvoltare rurală acordat din Fondul European Agricol pentru Dezvoltare Rurală (FEADR), Bruxelles, 18.11.2010, COM (2010), 672 final, disponibil la <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0672:FIN:ro:PDF>;
12. Propunerea Regulamentului Parlamentului European și al Consiliului de stabilire a unor norme privind plățile directe acordate fermierilor prin scheme de sprijin în cadrul PAC, 2011/0280 (COD), Bruxelles, 12.10.2011, COM (2011), 625 final, disponibil la

[http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/com625/625\\_ro.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/com625/625_ro.pdf), accesat la 20/9/2013.

## ÉTUDES

1. Manoleli, D.,G., (2004), *Ierarhizarea priorităților de dezvoltare agricolă și rurală în România. Influențele noii reforme a Politicii Agricole Comunitare*, studiul nr.11, Institutul European din România, București;
2. Giurcă, Daniela, Luca, L., Hurdezu Gh., (2006), *Scenarii privind impactul măsurilor de dezvoltare rurală asupra structurilor agricole românești după aderarea la Uniunea Europeană*, studiul nr.5, Institutul European din România, București;
3. Rusu Marioara, Giurcă Daniela, Luca L. (2007), *Analiza evoluției și orientărilor politicii agricole comune dintr-o perspectivă românească*, Proiect SPOS 2007 – Studii de strategie și politici, studiul nr. 3, Institutul European din România, București;
4. Giurcă, Daniela, Hurdezu Gh., Rusu Marioara, Sălășan C., (2008), *Sectorul agricol în perspectiva aderării României la Uniunea Europeană: implicații asupra sistemului de plăți*, studiul nr.6, Institutul European din România, București;
5. Giurcă Daniela, (coord), (2012), *Reforma Politicii Agricole Comune în contextul perspectivei bugetare post 2013*, Studii de strategie și politici – SPOS 2011, Studiul nr.1, Institutul European din România, București;
6. Cadrul Național Strategic pentru dezvoltare durabilă a sectorului agroalimentar și a spațiului rural în perioada 2014-2020-2030, (2013), disponibil la [http://www.presidency.ro/static/Cadrul National Strategic Rural](http://www.presidency.ro/static/Cadrul%20National%20Strategic%20Rural), accesat la 24/9/2013.